Nations Unies DP/DCP/JOR/4

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2022**
Du 29 août au 1er septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
**Programmes de pays et questions connexes**

## Descriptif de programme de pays pour le Royaume hachémite de Jordanie (2023-2027)

## Table des matières

*Chapitre* *Page*

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . . 2

II. Priorités du programme et partenariats . . . . . 4

III. Administration du programme et gestion des risques . . . . . 9

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . . 11

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Jordanie (2023-2027) . . . . . 12

22-10663 (F) 270722 010822

Merci de recycler

# I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Royaume hachémite de Jordanie est un petit pays à revenu intermédiaire supérieur d'Asie occidentale, pauvre en ressources naturelles, semi-aride et entouré de pays ravagés par des conflits. Sa population de plus de 11 millions d'habitants (90,3 % en zone urbaine) est très homogène sur le plan culturel et jeune (63,9 % de moins de 30 ans)[1]. La Jordanie a beaucoup accompli en matière de développement humain, avec un indice de développement humain élevé de 0,729 (classée 102e sur 189 pays).

2. Les principales difficultés auxquelles est confronté le pays en matière de développement sont notamment la perte dramatique de ressources naturelles ; les vulnérabilités et les inégalités socioéconomiques croissantes ; l'afflux de réfugiés ; la COVID-19 ; et la menace transnationale émanant de groupes extrémistes violents. L'économie montre des signes de reprise après un recul de 1,6 % en 2020, avec une croissance de 1,8 % en 2021[2]. Au cours de la dernière décennie, la croissance par habitant a fortement baissé, les recettes publiques non fiscales ont diminué en raison du reclassement des recettes, et la dette publique est passée de 63,3 à 77,2 % du produit intérieur brut (PIB) de 2019 à 2021[3]. Les jeunes et les femmes participent peu aux processus politiques et sont largement exclus du marché du travail, subissant des taux de chômage élevés (47,9 % pour les hommes et 70,2 % pour les femmes)[4]. Le taux d'activité des femmes est l'un des plus faibles au monde (14 % en 2021)[5]. L'indice de pauvreté multidimensionnelle du pays est de 0,4 %, 0,7 % de personnes sont classées dans la catégorie des groupes vulnérables et le coefficient d'inégalité est de 14,6 %[6].

3. La Jordanie est considérée comme une économie mixte, réglementée par les pouvoirs publics, dépendant de la rente pétrolière et appliquant les politiques économiques libérales partielles d'une économie de marché en devenir. Elle reste dépendante d'une aide étrangère fluctuante. Le secteur privé est dominé par les microentreprises et petites et moyennes entreprises, souvent informelles, qui représentent 40 % du PIB. Employant 70 % des travailleurs[7], les microentreprises et petites et moyennes entreprises dépendent d'une main d'œuvre peu qualifiée et migrante, occupant le plus souvent des emplois précaires et mal rémunérés. Le secteur informel représente 41 %[8] de l'emploi total.

4. Bien que n'étant pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, la Jordanie est l'un des principaux pays d'accueil de réfugiés par habitant[9]. Le pays accueille plus de 2,3 millions de réfugiés palestiniens, ainsi que 760 000 réfugiés et demandeurs d'asile de Syrie, d'Irak, du Yémen, du Soudan et de Somalie. Cette réalité façonne les politiques extérieures et intérieures de la Jordanie et a un impact sur les complexités politiques et socioéconomiques.

---

[1] Département des statistiques de Jordanie : Projections démographiques pour les résidents du Royaume.
[2] Banque mondiale, Jordan Economic Monitor, automne 2021.
[3] Ministère des finances : Bulletin des finances publiques, mars 2022.
[4] Département des statistiques : Statistiques sur le chômage, T4-2021.
[5] Organisation internationale du travail : Rapport sur le travail décent pour les femmes, T1-2021.
[6] Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain (2020).
[7] Banque centrale de Jordanie : Guide pour les petites et moyennes entreprises, T2-2017.
[8] Forum stratégique de la Jordanie : l'emploi informel en Jordanie, T2-2020.
[9] Fonds des Nations Unies pour la population : Urgence humanitaire en Jordanie, 2020.

5. Les difficultés chroniques, les faiblesses structurelles et les vulnérabilités non résolues ont été encore aggravées par la pandémie de COVID-19, mettant les institutions démocratiques sous pression. Après une hausse initiale de la popularité du Gouvernement au début des crises, la confiance dans les pouvoirs publics est passée de 63 % en septembre 2020 à 43 % en mars 2021[10]. Les raisons invoquées sont notamment la réduction de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes sur les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le chômage, la pauvreté et les bas salaires. Selon les prévisions, la reprise après la COVID-19 devrait être longue, lente et inégale, en particulier pour les ménages vulnérables, les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés et les travailleurs informels. La Jordanie doit faire des progrès rapides en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réalisation des objectifs de développement durable.

6. Plusieurs initiatives de réforme ambitieuses visant à combler le manque de confiance ont été lancées par les autorités nationales. Les priorités du Comité royal pour la modernisation du système politique étaient axées sur la participation politique des femmes et des jeunes. Ces réformes visent à renforcer les partis politiques en revoyant le système électoral, en dynamisant la vie des partis politiques et en ramenant à 25 ans l'âge d'éligibilité aux fonctions parlementaires.

7. La Jordanie est l'un des pays qui souffrent le plus de pénurie d'eau dans le monde, avec une disponibilité annuelle par habitant inférieure à 100 $m^3$/an, et se situe bien en dessous du seuil de pauvreté international de 500 $m^3$/an[11]. Ces pénuries résultent d'un pompage excessif des eaux souterraines renouvelables, ce qui épuise beaucoup les nappes phréatiques. Quatre-vingt-treize pour cent de l'énergie du pays est importée, à raison de 8 % du PIB, ce qui exerce une pression supplémentaire sur l'économie. Les catastrophes naturelles, les risques et les dangers artificiels se multiplient, même si des systèmes nationaux de réduction des risques de catastrophe se mettent en place. La sécurité du lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie est fragile, et les risques sont susceptibles d'augmenter en raison des effets des changements climatiques.

8. La politique nationale en matière de changements climatiques pour 2013-2030, a adopté plusieurs objectifs clés, notamment la réduction des émissions de 31 %, l'augmentation du pourcentage d'électricité produite à partir de sources renouvelables pour atteindre plus de 35 % d'ici 2030, la présentation d'engagements en matière d'économie circulaire verte et la création de nouveaux emplois verts durables.

9. Le PNUD est très présent dans le pays, entretient de longue date des relations de confiance avec les pouvoirs publics et des partenaires, et bénéficie d'une capacité exceptionnelle à développer et à mettre en œuvre des interventions multisectorielles et intégrées dans des contextes divers, qui suivent les voies de développement choisies par les partenaires. Outre son solide réseau de partenaires nationaux et locaux, le PNUD est mondialement reconnu comme l'organisation multilatérale la mieux classée en termes de rapport coût-avantage, l'organisation des Nations Unies la plus influente selon Aid Data (2017), la plus transparente selon Aid Transparency, et reconnue pour son respect des normes sociales et environnementales.

10. Les réussites notables présentées dans l'examen à mi-parcours du programme de pays sont les suivantes : a) *renforcement des institutions* : augmentation de 80 % de la collecte des impôts au niveau infranational grâce à un système adapté, numérisé et unifié que le PNUD fait fonctionner, mise en place d'institutions nationales et infranationales soutenues pour faire progresser la continuité des activités, assistance

[10] Baromètre arabe : Rapport de pays de la Jordanie 2021.

[11] Ministère de l'eau et de l'irrigation, 2018.

technique pour un environnement réglementaire de l'entrepreneuriat social et systèmes nationaux d'alerte rapide pour la prévention de l'extrémisme violent. b) *autonomisation des personnes* : lancement d'interventions d'atténuation visant le rendement énergétique dans les bâtiments et le renforcement de la résilience des communautés et des partenaires nationaux, amélioration des moyens de subsistance, soutien à l'emploi indépendant par la formation professionnelle et des offres d'emplois ; c) *possibilités accrues* de rendre opérationnel le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix ; appui au premier exercice de suivi des institutions publiques dans le cadre du plan régional de résilience des réfugiés/plan de réponse de la Jordanie, analyse des flux de financement et des investissements des institutions financières internationales et élaboration d'un écosystème pour les investissements à impact par le biais de partenariats avec le secteur privé. Les points faibles présentés sont une capacité limitée à influencer le programme national de gouvernance sans une trajectoire de réforme définie et l'acceptation de financements à court terme.

11. L'examen à mi-parcours a recommandé l'autonomisation économique des femmes, l'autonomisation des jeunes, la croissance verte, le développement économique local et la décentralisation qui sont des marqueurs distinctifs pour lesquels le PNUD est bien placé pour agir.

12. Le programme de pays s'est également inspiré des consultations auprès des partenaires du laboratoire d'accélération pour identifier les principaux enjeux de développement avec le Gouvernement et les donateurs, les personnes influentes en matière de stratégie et de processus, les acteurs de premier plan et les membres de la communauté. Plus précisément, ces consultations ont porté sur : le développement économique local, la décentralisation et la croissance verte ; la gestion des déchets solides ; la prévention de l'extrémisme violent et la sécurité humaine ; et le renforcement des autorités locales et de la participation des citoyens.

13. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 contribuera à la réalisation des objectifs nationaux en investissant dans quatre domaines de résultats, en s'appuyant sur les données du bilan commun de pays, ce qui permettra d'ancrer solidement les Nations unies dans un contexte de développement en évolution. Le programme de pays du PNUD investira dans trois de ces domaines de résultats comme le montre le cadre de résultats et de ressources ci-joint pour 2023-2027.

14. Le programme de pays 2023-2027 est conforme au Programme 2030, au Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027. Il a été élaboré dans le respect de la Vision nationale 2025. Il est également aligné sur le programme exécutif indicatif pour 2021-2024 ; le programme de priorités économiques pour 2021-2023 ; la grille des réformes économiques ; les perspectives de modernisation de la politique nationale ; et la vision de la modernisation économique, en plus d'une foule de stratégies sectorielles nationales.

15. Le rôle d'intégrateur du PNUD sera développé au maximum pour respecter le principe consistant à ne laisser personne de côté, et les institutions seront renforcées pour atteindre d'abord les personnes les plus défavorisées, tout en jouant un rôle de premier plan dans les examens nationaux volontaires. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs qui favorisent l'intégration et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales dans les plans nationaux, ainsi que l'établissement de rapports sur les progrès de leur réalisation.

# II. Priorités du programme et partenariats

16. Pour soutenir les priorités du pays, le PNUD mettra en œuvre un programme intégré centré sur l'être humain en renforçant l'état de droit, en assurant l'égalité d'accès aux emplois, en augmentant la participation à la planification des politiques, en assurant la viabilité financière, en stimulant les institutions, en améliorant la citoyenneté active et en encourageant l'engagement des citoyens, des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile.

17. Le programme de pays fournira des interventions solides qui augmentent l'égalité d'accès des personnes aux ressources durables, renforcent les opportunités de croissance verte et font progresser la gouvernance démocratique, en mettant en œuvre une approche de portefeuille transversale à trois résultats axés sur la transformation systématique dans trois domaines prioritaires : a) des personnes prospères et productives ; b) des orientation futures vertes et sûres pour l'action climatique ; et c) des systèmes ou des politiques et des capacités globales et transformatrices dans tous les secteurs.

18. La résilience sera intégrée dans tous les portefeuilles, permettant aux populations et aux communautés de résister aux chocs économiques et climatiques et aux institutions de servir les populations aux niveaux national et infranational. Des solutions participatives, adaptables et flexibles seront encouragées pour renforcer l'action des hommes et des femmes, accroître la confiance dans les pouvoirs publics, faire progresser la sécurité humaine multidimensionnelle, promouvoir la sécurité et la protection, et améliorer la préparation aux crises.

19. La Vision nationale 2025 et les objectifs de développement durable donnent la possibilité de s'attaquer aux inégalités et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Le programme de pays atteindra les résultats souhaités en travaillant avec les pouvoirs publics, les organisations des Nations unies, les partenaires de développement, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. La conception et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données et adaptées aux réalités locales permettront de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté, en veillant à prendre en compte les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les plus vulnérables.

20. Le cadre de résultats du programme de pays et la théorie du changement sont ancrés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et ses six solutions types : pauvreté et inégalité, gouvernance, résilience, environnement, énergie et genre. Ils s'appuient également sur l'examen à mi-parcours du programme de pays 2021, l'exercice de réflexion, les consultations avec les parties prenantes et la proposition de valeur du PNUD, en stimulant les interventions multidimensionnelles par le biais d'une *approche à trois portefeuilles* pour atteindre les *trois principaux résultats prioritaires du Plan-cadre de coopération* pour 2023-2027, comme suit.

**Des personnes prospères et productives**

21. *Si* les personnes vulnérables vivant en Jordanie sont capables de devenir autonomes et dotées des moyens pour y parvenir, en appliquant les principes consistant à ne laisser personne de côté et une approche fondée sur les droits de l'homme, et *si* la croissance économique est bénéfique pour les personnes, et *s'il* y a un accès équitable pour tous aux compétences et aux opportunités, et *si* les secteurs et les entreprises concernés sont soutenus dans la transition vers des voies de développement inclusives à faible intensité de carbone ; *alors* les personnes vivant en Jordanie seront des contributeurs productifs à une croissance économique inclusive, sexotransformatrice et durable (objectifs 1, 2, 4, 5, 8, 17).

22. Le PNUD s'efforcera d'améliorer la résilience des personnes en encourageant le développement des compétences, l'employabilité, la productivité et les moyens de subsistance en faveur d'une société inclusive, favorisant l'égalité des genres, résiliente, sûre et productive. Le PNUD élaborera des politiques de développement et des perspectives de carrière professionnelle qui orientent les capacités des personnes et leur permettent de tirer parti des opportunités de manière à ce qu'elles réalisent leur plein potentiel dans une économie équitable et résiliente dans les secteurs des services, y compris le tourisme et les technologies de l'information et de la communication, en favorisant les opportunités alignées sur les objectifs de développement durable et respectant les programmes nationaux pour l'emploi.

23. Les voies de développement économique local qui adoptent des modèles innovants d'économie circulaire et des plans de développement intégrés par zone comprenant des éléments de croissance verte seront encouragées et des programmes de création d'emplois décents seront élaborés. Le développement sur une plus grande échelle des entreprises vertes qui reproduisent des modèles réussis de collecte et de traitement primaire des déchets électroniques sera soutenu. Grâce à des politiques clés, le programme accompagnera les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, renforcera la résilience des entreprises, soutiendra le volontariat et le développement des compétences, facilitera la création d'emplois verts, la diversification économique, la croissance, et cultivera un environnement commercial favorable.

24. Le programme s'attaquera à la pauvreté multidimensionnelle et aux inégalités en utilisant des méthodes intégrées qui normalisent l'intersectionnalité des besoins et l'utilisation des données pour étayer la conception des politiques et des programmes, la budgétisation et le financement, en se concentrant volontairement sur les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les plus vulnérables. Le programme assurera l'autonomisation économique des femmes, sur la base d'une analyse intersectionnelle des questions de genre permettant d'étayer les actions de sensibilisation et d'adopter une approche tenant compte des questions de genre face aux enjeux de la croissance économique. Il aidera les femmes et les jeunes filles à devenir des agents du changement en accord avec les priorités de la stratégie nationale en faveur des femmes. La régularisation des chaînes de valeur dans le secteur non structuré de l'économie sera adoptée afin de promouvoir une approche globale permettant la protection, le travail décent, la productivité et le renforcement de la résilience.

25. Le programme soutiendra les efforts déployés par le pays pour respecter et mettre en œuvre ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, réaliser les objectifs conformément au mandat du PNUD et mettre en pratique les recommandations de l'examen périodique universel, en mettant l'accent sur celles relatives aux institutions de contrôle indépendantes.

26. Le PNUD renforcera la participation du secteur privé, élargira les réseaux, développera des modèles de partenariat public-privé, mettra en place des systèmes de financement innovants, en particulier pour l'action climatique, et soutiendra l'accélération de la réalisation des objectifs, en se concentrant sur la transformation économique verte.

27. La collaboration avec un large éventail de partenaires sera utilisée pour sensibiliser le public à la valeur de tous les métiers et lui faire mieux connaître l'économie circulaire. La collaboration permettra également de faire progresser les droits des groupes vulnérables et de réduire la stigmatisation et la violence fondée sur le genre qui en découlent. Le programme renforcera les interactions avec les mécanismes nationaux dirigés par des femmes afin de promouvoir des droits des femmes contextuels et à fort impact, et il intégrera les principes du label de l'égalité

des genres et les politiques tenant compte des questions de genre dans l'administration publique.

28. Afin de favoriser le développement durable et d'accroître les moyens de subsistance, le PNUD travaillera avec le département des statistiques et le Ministère du travail, le Ministère de la planification et de la coopération internationale, entre autres, en établissant volontairement des liens avec les structures nationales de l'emploi et en leur apportant un appui complémentaire. Pour autonomiser les groupes vulnérables et renforcer les capacités institutionnelles, le PNUD s'associera à l'Organisation internationale du travail (OIT), au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organismes.

***Des orientations futures vertes et sûres***

29. *Si* les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables sont gérées efficacement et durablement grâce à des pratiques responsables, et *si* des capacités, des mesures et des systèmes ont été mis en place pour prévenir les risques, les atténuer et y répondre, y compris les risques climatiques et les catastrophes naturelles, *alors* un changement transformateur vers un avenir vert et sûr sera initié (objectifs 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 17).

30. Le PNUD élaborera et fera progresser les infrastructures et les systèmes résilients aux changements climatiques et aux risques de catastrophes pour une prévention, une atténuation et une réponse efficaces aux crises, aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques, tout en protégeant les écosystèmes naturels et en intégrant la relance verte.

31. La mise en œuvre des politiques d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, la relance verte, les contributions actualisées déterminées au niveau national, l'adoption et l'application d'instruments d'action favorisant le développement d'une économie à zéro émission de carbone seront prioritaires et soutenues par les partenaires, notamment le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'énergie et des ressources minérales et les acteurs du secteur privé. Des programmes de renforcement des capacités des partenaires nationaux concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale à long terme en matière de transports, la stratégie nationale de gestion des déchets solides et la promotion de pratiques durables de gestion des déchets (municipaux et dangereux) seront encouragés.

32. Le PNUD protégera les écosystèmes naturels contre les risques environnementaux, en soutenant l'adoption et l'intégration d'évaluations environnementales stratégiques, en appliquant des solutions d'infrastructures vertes fondées sur la nature et la préservation de la nature au niveau communautaire pour protéger les ressources nationales, y compris par des approches tenant compte des questions de genre.

33. Le travail sur la résilience sera axé sur l'élaboration de politiques et de programmes qui renforcent les capacités de préparation et de réaction aux chocs, tout en promouvant vigoureusement la sensibilisation sur la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, ainsi que sa mise en œuvre, et l'élaboration de politiques d'action nationales et infranationales pour les crises et la gestion des risques de catastrophe.

34. En donnant la priorité au secteur de l'eau, le PNUD renforcera l'implication de toutes les parties prenantes sur le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie afin de préserver la planification intégrée pour la gouvernance, la conception et la gestion des ressources naturelles rares sur la base du principe consistant à ne laisser personne de côté. Le Centre national pour la sécurité et la gestion des crises, l'Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba et le Ministère du tourisme et des antiquités, ainsi

que tous les acteurs concernés, défendront la cause du tourisme écologique et agricole, de la gestion des zones protégées et de la relance verte par la conception et la mise en œuvre collaboratives de solutions fondées sur la nature pour la restauration et la protection des terres.

35. L'intégration de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe se fera par le biais de partenariats centrés sur le renforcement des engagements existants du PNUD avec les partenaires de l'Initiative de capacité de réduction des catastrophes. Il s'agira en particulier de diriger l'équipe de pays des Nations unies au sein d'un cadre du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et de promouvoir des approches transformationnelles, tenant compte des questions de genre et autonomisantes pour repenser les rôles des acteurs publics et privés, s'attaquer aux risques multidimensionnels et tirer les leçons de la COVID-19.

***Systèmes et capacités globaux et transformateurs***

36. *Si* les porteurs de devoirs et les organes de contrôle aux niveaux national et infranational sont dotés de capacités et de systèmes leur permettant de fonctionner de manière indépendante, participative et responsable, et *si* l'égalité d'accès à la justice et aux services a été mise en place, avec des mécanismes systématiques et participatifs de mise en œuvre et d'établissement de rapports pour respecter les obligations en matière de droits de l'homme, les objectifs de développement durable et le principe consistant à ne laisser personne de côté, *alors* les titulaires de droits seront en mesure de revendiquer leurs droits et de participer aux processus décisionnels qui les concernent (objectifs 5, 9, 10, 16, 17).

37. L'idée maîtresse de ce portefeuille est de participer de manière proactive et de soutenir les efforts de réforme nationaux afin de mettre en place des systèmes flexibles, responsables, résilients, anticipatifs, réactifs et cohésifs, axés sur les personnes et orientés vers les services, afin de créer des sociétés inclusives, éthiques, durables et résilientes sur le plan numérique, et de contribuer à combler le manque grandissant de confiance. Le soutien du PNUD aux réformes vise à renforcer les initiatives nationales de suivi et d'évaluation, et à créer des instruments permettant de respecter les obligations en matière de droits de l'homme, les objectifs de développement durable, le développement économique local, la décentralisation et le principe consistant à ne laisser personne de côté.

38. Le PNUD appuiera la sensibilisation en faveur d'un processus de réforme et de modernisation participatif, consultatif et axé sur le développement, facilitera une législation favorable aux pauvres et fera mieux connaître les possibilités de porter plainte, les moyens de le faire et les mécanismes d'orientation et de retour d'informations. Le PNUD continuera à mettre l'accent sur la participation des femmes aux postes de décision, à s'attaquer aux inégalités systématiques liées au genres et à renforcer la participation active des jeunes à la vie politique.

39. Le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix sera progressivement étendu, en s'appuyant sur les structures gouvernementales existantes et sur l'expérience du Plan d'intervention pour la Jordanie, dans un contexte de développement plus large, en coordonnant et en soutenant les efforts nationaux et internationaux visant à renforcer la résilience et à améliorer la planification, les évaluations et le suivi de la résilience des institutions nationales.

40. La sensibilisation aux droits politiques et la conception de voies de participation politique visant à assurer une participation plus large des citoyens et des processus décentralisés seront intégrées dans tous les portefeuilles de programmes nationaux. Les organisations locales, y compris les personnes handicapées et les organisations de la société civile (OSC) dirigées par des femmes, seront renforcées en tant que

défenseurs des droits, des besoins et des obligations des communautés. En tirant parti de solutions distinctives sur la gouvernance et l'égalité des genres, avec leurs facteurs déterminants, le PNUD renforcera les capacités des institutions infranationales et des OSC en matière de planification participative, d'élections inclusives et de processus d'élaboration des politiques.

41. Le rôle moteur du PNUD autour de la transformation numérique concernera : a) les systèmes opérationnels nationaux et sous-nationaux ; b) l'alphabétisation des groupes vulnérables ; c) infrastructures ; et d) des plateformes reliant les différents niveaux de l'administration. Les données seront utilisées pour affiner les politiques, les interventions et les processus décisionnels, pour alimenter les progrès en matière d'objectifs de développement durable et d'adaptation aux réalités locales, et pour améliorer le suivi et l'évaluation des politiques et de leur impact. Le PNUD travaillera avec les organisations des Nations Unies pour harmoniser et renforcer les systèmes et capacités nationaux de suivi et d'évaluation et combler les lacunes en matière de données.

42. Le PNUD renforcera les partenariats consolidés pour le développement durable afin d'atteindre les résultats prévus avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau du Coordonnateur résident, ainsi que les principales institutions gouvernementales, notamment le Ministère de l'économie numérique. Les partenariats de communication stratégique, notamment avec le Ministère d'État aux affaires médiatiques et les médias, seront axés sur la mobilisation du soutien du public en faveur des réformes nationales et des priorités du programme de pays.

43. Tous les portefeuilles seront soutenus par le laboratoire d'accélération afin d'explorer et d'expérimenter dans des espaces ouverts et à sécurité intégrée, fondés sur l'innovation stratégique, la numérisation et le financement du développement.

# III. Administration du programme et gestion des risques

44. La lassitude des donateurs et le manque de pérennité des financements constituent des risques constants qui pourraient avoir un effet sur l'obtention des résultats. Pour atténuer ces risques, le PNUD renforcera les partenariats en cours avec les partenaires de développement et s'efforcera de diversifier ses efforts de mobilisation des ressources, en établissant de nouveaux partenariats avec des donateurs non conventionnels, notamment les universités, les groupes de réflexion, le secteur privé et les institutions financières internationales.

45. Les plans de mobilisation des ressources sont principalement axés sur l'extension des accords de services de développement avec les pouvoirs publics, la mise en œuvre de projets conjoints avec les organisations des Nations Unies ; l'utilisation de fonds d'affectation spéciale thématiques, en cherchant à accroître la participation des pouvoirs publics aux coûts, en faisant appel à des donateurs non traditionnels et en maintenant la participation actuelle du secteur privé en faveur du financement des objectifs de développement durable.

46. En compensant l'impact négatif sur la durabilité des solutions ou des offres de développement, le PNUD s'engagera dans des partenariats transformateurs avec le secteur privé reposant sur la cocréation de solutions de développement et de valeurs partagées, en capitalisant sur les opportunités de développement économique local inexploitées et sous-utilisées qui maximisent l'appropriation locale. La mobilisation du PNUD reposera sur des partenariats fondés sur les politiques et les pratiques des entreprises avec le secteur privé, qui amélioreront sa compréhension du rôle de développement que le secteur privé joue dans l'établissement de partenariats durables

et efficaces permettant de mobiliser des financements pour les objectifs de développement durable. Une gestion des ressources des entreprises sera appliquée et englobera toutes les interventions afin de permettre de faire des prévisions et de prendre des décisions tenant compte des risques.

47. Le PNUD continuera d'intégrer les instruments de programmation innovants qui ont fait leurs preuves, notamment les services de développement, les dispositifs de mobilisation, les plans d'initiation et les projets de développement habituels, tout en poursuivant la coopération Sud-Sud et triangulaire par le biais de projets planifiés. Une collaboration est prévue avec l'Égypte et l'Arabie saoudite sur le nouveau programme soutenu par le Fonds mondial pour les récifs coralliens, avec la Tunisie et le Liban sur la gestion des zones côtières, et avec l'Égypte, la Turquie et le Liban sur le renforcement des technologies de refroidissement durables. Les normes sociales et environnementales, la responsabilité et les mécanismes de réclamation seront appliqués de manière méthodologique.

48. Le manque de confiance, l'instabilité économique, financière et fiscale, le manque d'opportunités économiques, l'inégalité de genre, la pénurie d'eau et les changements climatiques constituent des risques supplémentaires pour le programme de pays. Ces risques vont encore intensifier les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 à moyen et long terme.

49. La théorie du changement du programme de pays anticipe les risques dans un plan d'atténuation complet, qui saisit les opportunités et tient compte des hypothèses. Il s'agit notamment de savoir comment la mobilisation de plusieurs parties prenantes et l'inclusion des populations marginalisées améliorent la prise de décisions ; les engagements politiques en faveur des politiques de réforme et de la transformation structurelle ; la participation active des femmes et des jeunes à la vie économique et politique ; la réduction des risques de catastrophes et l'action climatique. Ceux-ci auront des effets multiplicateurs sur le développement durable aux niveaux national et infranational.

50. Les remaniements fréquents et les mandats écourtés des gouvernements nationaux, l'effet en cascade des politiques axées sur l'allègement de l'administration centrale, le manque de participation des femmes aux postes de décision sont autant de facteurs qui contribuent à affaiblir les mécanismes de gouvernance et révèlent les problèmes de capacités des pouvoirs publics.

51. Le présent programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

52. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

53. Le comité directeur mixte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera le mécanisme de gestion du programme et fournira des conseils et une supervision pendant toute la durée du programme.

# IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

54. Le PNUD utilisera des approches sexotransformatrices, participatives et basées sur les droits pour le suivi et l'évaluation. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources est aligné sur le plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération et donna la priorité aux données ventilées par genre avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour détecter les changements structurels. Il est conforme aux normes sociales et environnementales de planification des ressources des entreprises et à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Dans la mesure du possible, les données proviendront de sources officielles nationales.

55. Le programme de pays repose sur une solide théorie du changement. L'examen à mi-parcours du programme de pays permettra d'évaluer l'efficacité de l'obtention des résultats escomptés et d'ajuster les priorités, le cas échéant. En conséquence, le PNUD adoptera une approche de gestion axée sur les résultats pour examiner la pertinence et les progrès des propositions formulées lors de l'exercice de réflexion. Le marqueur genre du PNUD surveille les inégalités fondées sur le genre et garantit qu'au moins 15 % du budget du programme sera alloué à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et à une analyse des questions de genre. Un pourcentage supplémentaire de 15 % est garanti pour le suivi, l'évaluation et la communication. Les évaluations tiendront compte des questions de genre afin de mesurer les impacts différentiels des interventions sur les femmes et les homme, et sur les progrès en termes d'égalité des genres, le cas échéant.

56. Le plan d'évaluation garantira des évaluations systémiques et indépendantes à mi-parcours et finales des interventions et des résultats. Tous les frais de suivi, d'évaluation, de communication et d'audit seront incorporés dans les budgets des projets et inclus dans leurs documents et plans de travail. Les modalités et les références centrales servant à actualiser et à analyser les enjeux multidimensionnels sont des évaluations formatives. Le PNUD affinera la prise de décisions, renforcera les solutions et encouragera l'innovation.

57. Des outils, processus et pratiques de suivi innovants et numériques destinés à améliorer la collecte et l'analyse des données et des informations (tels que les boîtes à outils Kobo et les outils mobiles) seront mis à l'essai, reproduits, normalisés et étendus, en commençant au niveau des projets. Le bureau de pays récupérera, utilisera et adaptera les leçons et les ressources en matière de connaissances d'autres bureaux de pays, du Réseau mondial pour les politiques et des experts, des fichiers régionaux et mondiaux, ainsi que de l'outil d'auto-évaluation des signes avant-coureurs de changement élaboré par le Programme sur les produits de base verts du PNUD pour contrôler l'efficacité du programme de pays pour ce qui est de favoriser des transformations et des changements systématiques positifs.

# Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Jordanie (2023-2027)

**Priorité ou objectif du pays** : Plan d'action national pour la croissance verte, plan des priorités économiques de la Jordanie 2021-2023, stratégie nationale de protection sociale, 2019-2025.

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD** : Amélioration de la croissance verte inclusive et tenant compte des questions de genre en Jordanie, qui donne accès à l'entreprenariat et aux opportunités de travail décent, à l'apprentissage tout au long de la vie et aux compétences pertinentes pour le marché, en mettant l'accent sur le fait de ne laisser personne de côté

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits.

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| 1.1. Opportunités économiques vertes Score sur GGI<br>*Niveau de référence* : 13 (très faible)<br>*Niveau cible* : 20 (faible)<br><br>1.2. Classement de la Jordanie pour l'indicateur de participation et d'opportunités économiques dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes<br>*Niveau de référence* : 133<br>*Niveau cible* : 130<br><br>1.3. Pourcentage de personnes ayant accès aux services et actifs financiers (par sexe, revenu, travailleurs du secteur informel, réfugiés, âge, personnes handicapées)<br>*Niveau de référence* : 33 % (dont 27 % de femmes et 38% d'hommes)<br>*Niveau cible* : 40 % (dont 40 % de femmes et 40 % d'hommes) | Nations Unies<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD<br><br>OIT<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD<br><br>Ministère de l'administration locale<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | **Produit 1.1. Renforcement des capacités nationales et infranationales pour améliorer l'écosystème tenant compte des questions de genre et inclusif sur l'avenir de l'emploi pour une croissance durable**<br><br>1.1.1<br>Nombre d'institutions gouvernementales qui participent au processus de certification du label égalité des genres<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 5<br><br>1.1.2<br>Nombre d'institutions gouvernementales ayant adopté des politiques de promotion du travail décent et de l'entrepreneuriat social.<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 3<br><br>1.1.3<br>Nombre de programmes de renforcement des capacités nouveaux/étendus/répliqués, inclusifs et tenant compte des questions de genre, | **Gouvernement**<br>Ministère du plan et de la coopération internationale<br>Ministère de l'environnement<br>Ministère de l'intérieur<br>Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Ministère de l'administration locale<br>Ministère du tourisme et des antiquités<br>Ministère du travail<br>Ministère du développement social<br>Fonds national d'aide<br>Ministère de l'agriculture<br>Ministère des transports<br>Ministère de l'investissement<br>Ministère des finances<br>Ministère de la jeunesse<br>Municipalité du Grand Amman<br>Banque centrale de Jordanie<br>Fonds d'investissement de la sécurité sociale | **Ressources ordinaires** : 1 million<br>**Autres ressources** : 22,3 millions |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | visant à soutenir le développement économique local, l'esprit d'entreprise et les investissements dans les entreprises vertes (par type/lieu/phase)<br>*Niveau de référence* : 5<br>*Niveau cible* : 12 | Conseil supérieur pour les droits des personnes handicapées<br>Banque de développement des villes et villages<br>Autorité de la région touristique et de développement de Petra | |
| | Ministère de l'investissement<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'investissement | **Produit 1.2. Renforcement du financement et des partenariats pour faciliter les investissements dans les objectifs de développement durable** | Comité national jordanien pour les femmes<br>Compagnie des chemins de fer Al Hijaz<br>Municipalités | |
| | PNUD<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.2.1<br>Nombre de partenariats public-privé soutenus par le PNUD et établis entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour soutenir l'alignement des modèles d'entreprise<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 2 | **Développement**<br>Institutions financières internationales<br>Banque mondiale<br>Union européenne<br>KfW<br>Organismes des Nations Unies<br>Japon<br>Canada<br>Fonds vert pour le climat<br>Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)<br>Banque islamique de développement | |
| | Nations unies/secteur privé/municipalités<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.2.2<br>Nombre de projets de développement partiellement/entièrement financés par le secteur privé au niveau municipal (par lieu/secteur/population desservie)<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 10 | | |
| | Rapports du Ministère de l'environnement/Municipalité du Grand Amman/CDN<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'environnement | 1.2.3<br>Nombre d'entreprises et d'investisseurs adoptant des principes de mesure et de gestion des impacts<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 3 | **Autres**<br>Secteur privé, banques, numérique et télécommunications, groupes de réflexion, universités, coopératives, municipalités,<br>Conseil économique et social des Nations unies, Crown Prince | |
| | Banque mondiale/PNUD/Ministère du plan et de la coopération internationale<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.2.4<br>Nombre de modèles institutionnels transformateurs favorisant la production | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | responsable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre<br>*Niveau de référence* : 2<br>*Niveau cible* : 6 | Foundation (CPF), King Abdullah Fund for Development (KAFD),<br>organisations communautaires<br>Organisations non gouvernementales (ONG) | |
| | | 1.2.5<br>Nombre de mécanismes novateurs de financement vert créés<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 2 | | |
| | Département de l'appui opérationnel<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Département de l'appui opérationnel | **Produit 1.3. Améliorer l'accès équitable et inclusif aux services financiers et aux solutions numériques pour favoriser l'autonomie** | | |
| | Banque centrale de Jordanie<br>Fréquence : Annuelle<br>Entité responsable : Banque centrale de Jordanie | 1.3.1<br>Pourcentage de personnes ayant accès aux services et actifs financiers (par sexe, revenu, travailleurs du secteur informel, réfugiés, âge, personnes handicapées)<br>*Niveau de référence* : 42 %<br>*Niveau cible* : 45 % | | |
| | PNUD<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.3.2<br>Nombre de femmes de 18 ans et plus utilisant des solutions financières mobiles (par institution/type de compte/type de service/âge)<br>*Niveau de référence* : 250<br>*Niveau cible* : 2 500 | | |
| | PNUD/institutions de microfinance (IMF)<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Responsables : IMF | 1.3.3<br>Nombre de personnes vulnérables sur le plan socioéconomique ayant accès à des services numériques pour améliorer leur autonomie (par sexe, âge, personnes handicapées, réfugiés). | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | *Niveau de référence* : 106<br>*Niveau cible* : 2 500 | | |
| | | 1.3.4<br>Nombre de personnes bénéficiant d'un renforcement des capacités en matière de compétences numériques, d'inclusion financière et d'alphabétisation (par sexe, âge, personnes handicapées, réfugiés, plateforme, compétences).<br>*Niveau de référence* : 106<br>*Niveau cible* : 15 000 | | |
| | Rapports du PNUD/des municipalités/des partenaires<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | **Produit 1.4. Amélioration de l'accès des populations socioéconomiquement vulnérables en Jordanie à l'employabilité et aux moyens de subsistance pour l'autonomie** | | |
| | PNUD/Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.4.1<br>Nombre d'offres d'emploi créées (par sexe/âge, personnes handicapées, lieu, réfugiés)<br>*Niveau de référence* : 40 000<br>*Niveau cible* : 70 000 | | |
| | PNUD<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD | 1.4.2<br>Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises créées, soutenues ou développées (par sexe, revenu, formel ou informel, type d'entreprise, âge, personnes handicapées, lieu, réfugiés).<br>*Niveau de référence* : 860<br>*Niveau cible* : 2 500 | | |
| | | 1.4.3<br>Nombre de femmes de plus de 18 ans ayant un revenu régulier | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | *Niveau de référence* : 18 900<br>*Niveau cible* : 33 900<br><br>1.4.4<br>Nombre de campagnes de sensibilisation à la valeur de tous les métiers et à l'égalité des genres<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 5 | | |

**Priorité ou objectif du pays** : Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe en Jordanie, plan d'adaptation aux changements climatiques, Vision 2025 et programme exécutif indicatif, 2021-2024.

**Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD** : Modèles de gestion des ressources nationales améliorés qui garantissent un accès équitable à l'eau, à la nourriture et à l'énergie propre pour tous, font face aux risques liés au climat et autres, et donnent aux communautés locales les moyens d'être des agents du changement pour une production et une consommation responsables

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : Renforcement de la résilience pour faire face aux incertitudes et aux risques systémiques

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| 2.1. Nombre de lois, politiques, réformes, stratégies et pratiques nationales qui augmentent l'efficacité des ressources, réduisent les risques de catastrophe et les risques climatiques et sont conformes aux normes environnementales internationales, au plan d'action pour l'égalité des genres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux contributions de la Jordanie actualisées et déterminées au niveau national<br>*Niveau de référence* : à déterminer<br>*Niveau cible* : +3 | Ministère de l'environnement/Municipalité du Grand Amman<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'environnement<br><br>Centre national pour la sécurité et la gestion des crises<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Centre national pour la sécurité et la gestion des crises<br><br>Ministère de l'administration locale | **Produit 2.1. Renforcement des systèmes institutionnels pour la gestion durable des ressources et la résilience aux catastrophes et aux risques climatiques**<br><br>2.1.1<br>Nombre d'interventions soutenues par le PNUD pour faciliter la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 3<br><br>2.1.2<br>Nombre de nouvelles stratégies ou nouveaux plans ou nouvelles mesures adopté(e)s en fonction de l'analyse des risques | **Gouvernement**<br>Ministère de l'environnement<br>Ministère de l'administration locale<br>Ministère de l'agriculture<br>Ministère du tourisme et des antiquités<br>Centre national pour la sécurité et la gestion des crises<br>Municipalité du Grand Amman<br>Autorité de la région touristique et de développement de Petra<br>Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba<br>Ministère des travaux publics et du logement<br>Ministère de l'eau et de l'irrigation | **Ressources ordinaires** : 0,6 million<br>**Autres ressources** : 43,9 millions |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| 2.2. Niveau d'engagement des communautés locales dans la gestion des déchets<br>(1 : faible, 2 : modéré 3 : élevé)<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 2 | Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'administration locale<br><br>Centre national pour la sécurité et la gestion des crises<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Centre national pour la sécurité et la gestion des crises<br><br>Ministère de l'agriculture<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'agriculture<br><br>Ministère de l'environnement/Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba/Société royale pour la protection de la nature<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'environnement | *Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 3<br><br>2.1.3<br>Quantité de déchets solides municipaux détournés chaque année des décharges grâce au recyclage et à la réutilisation.<br>*Niveau de référence* : 7 %<br>*Niveau cible* : 10 %<br><br>2.1.4<br>Nombre de systèmes d'alerte rapide ou de mécanismes de prévention des crises pour la réduction des risques de catastrophes naturelles.<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 3<br><br>**Produit 2.2. Adoption de la préservation de la diversité biologique, de la restauration des écosystèmes et de solutions axées sur la nature et les personnes**<br><br>2.2.1<br>Nombre d'interventions visant à restaurer les écosystèmes naturels ou les puits de carbone mises en œuvre avec le soutien d'institutions et d'organisations de base.<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 3<br><br>2.2.2<br>Nombre de zones protégées déclarées par le Gouvernement<br>*Niveau de référence* : 12<br>*Niveau cible* : 14 | Direction de la sécurité publique<br>Commission de régulation des transports terrestres<br>Coopération avec la coopérative jordanienne<br><br>**Développement**<br>Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<br>FVC<br>Organismes des Nations Unies<br>Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)<br>Canada<br><br>**Autres**<br>Municipalités<br>ONG<br>Universités<br>Médias<br>Secteur privé<br>Société royale pour la protection de la nature | |

**Priorité ou objectif du pays** : Vision 2025 et le programme exécutif indicatif, 2021-2024 ; la stratégie pour la jeunesse, le plan d'action national de prévention de l'extrémisme violent, la stratégie de transformation numérique 2021-2025 et la politique d'ouverture des données gouvernementales.

**Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD** : Renforcement de la responsabilité et de la réactivité des institutions jordaniennes et de leurs partenaires, et en particulier les femmes et les jeunes sont de plus en plus impliqués de manière significative dans les choix politiques et les décisions qui influent sur leurs vies

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| 3.1. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population<br>*Niveau de référence* : 6 %<br>*Niveau cible* : 15 %<br><br>3.2. Note de l'indice de perception de la corruption :<br>*Niveau de référence* : 49<br>*Niveau cible* : 55<br><br>3.4.3. Pourcentage d'électeurs inscrits ayant voté aux élections parlementaires ou locales (par sexe/âge/lieu/personnes handicapées)<br><br>*Base de référence* (2020) : élections parlementaires<br>Total : 29,9 %<br>Femmes : 26,1%.<br>*Niveau cible* (2024)<br>Total : 33 %<br>Femmes : 29 %.<br><br>*Base de référence* (2022) : élections locales<br>Total : 29,64 % | Ministère de l'intérieur<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'intérieur<br><br>Ministère de l'intérieur<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'intérieur<br><br>Département de l'appui opérationnel<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Département de l'appui opérationnel<br><br>Ministère du plan et de la coopération internationale/Département de l'appui opérationnel<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Département de l'appui opérationnel | 3.1 :<br>Renforcement des capacités du gouvernorat, des municipalités et de la société civile en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données pour améliorer la planification, la responsabilisation et la prise de décisions participatives et inclusives<br><br>3.1.1<br>Nombre de plans de développement local et de budgets élaborés en collaboration (par type/secteur)<br>*Niveau de référence* : 3<br>*Niveau cible* : 12<br><br>3.1.2<br>Indice de développement local adopté par le Gouvernement<br>*Niveau de référence* : Non<br>*Niveau cible* : Oui<br><br>3.1.3<br>Nombre de gouvernorats dotés de systèmes permettant la collecte de données régulièrement mises à jour pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et soutenir la prise de décisions.<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 2 | **Gouvernement**<br>Ministère de l'intérieur<br>Département de l'appui opérationnel<br>Ministère de l'administration locale<br>Ministère du plan et de la coopération internationale<br>Ministère des finances<br>Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Ministère de la jeunesse<br>Ministère de l'environnement<br>Ministère du tourisme et des antiquités<br>Ministère du développement social<br>Direction de la sécurité publique<br>Conseil supérieur pour les droits des personnes handicapées<br>Centre national pour la gestion de la sécurité et des crises<br>Comité national jordanien pour les femmes<br>Unité de prévention de l'extrémisme violent au sein du Premier Ministère<br>Coordonnateur pour les droits de l'homme<br>Ministère des affaires politiques et parlementaires | **Ressources ordinaires** : 0,826 million<br>**Autres ressources** : 16,8 millions |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| Femmes : 14,08 %.<br>*Niveau cible* (2026)<br>Total : 33 %<br>Femmes : 18 %.<br><br>3.4.4. Nombre de femmes ou de jeunes candidats aux élections parlementaires ou locales :<br><br>*Base de référence* (2020) : élections parlementaires<br>Total : 1 674<br>Femmes : 360<br>Jeunes : 221<br><br>*Niveau cible* (2024)<br>Total : 2000<br>Femmes : 420<br>Jeunes : 300<br><br>*Base de référence* (2022) : élections locales<br>Total : 4 644<br>Femmes : 846<br>Jeunes : 461<br><br>*Niveau cible* (2026)<br>Total : 5 000<br>Femmes : 900<br>Jeunes : 500 | PNUD<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : PNUD<br><br>Ministère du plan et de la coopération internationale<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère du plan et de la coopération internationale<br><br>Ministère des finances<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère des finances | 3.1.4<br>Mécanisme de coordination du lien entre l'humanitaire, le développement et la consolidation de la paix<br>*Niveau de référence* : Non<br>*Niveau cible* : Oui<br><br>**Produit 3.2. Renforcement des capacités institutionnelles pour mobiliser, gérer et rendre compte des ressources afin de faciliter une fourniture de services ininterrompue, équitable et inclusive**<br><br>3.2.1<br>Nombre d'accords de services de développement signés avec les parties prenantes pour renforcer les capacités en vue d'améliorer la fourniture de services.<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 3<br><br>3.2.2<br>Nombre d'entités gouvernementales nationales et infranationales disposant de plans d'action pour la continuité des activités et la gestion des risques<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 10<br><br>3.2.3<br>Documents d'informations fiscales accessibles à la population<br>*Niveau de référence* : Non<br>*Niveau cible* : Oui | Commission électorale indépendante<br>Centre national pour les droits de l'homme<br>Commission jordanienne pour l'intégrité et la lutte contre la corruption<br>Conseil supérieur de la population<br>Conseil national pour les affaires familiales<br><br>**Développement**<br>Union européenne<br>Norvège<br>Banque mondiale<br>Organismes des Nations Unies<br><br>**Autres**<br>Municipalités<br>ONG<br>Universités<br>Groupes de réflexion | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat | **Produit 3.3. Renforcement de la gouvernance numérique pour la planification participative, la responsabilité, la transparence et la réactivité des institutions** | | |
| | Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat | 3.3.1<br>Nombre d'institutions qui entament la transition vers les technologies de l'information et des communications, et les plateformes de services numériques<br>*Niveau de référence* : 1<br>*Niveau cible* : 4 | | |
| | Centre national pour la gestion de la sécurité et des crises<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Centre national pour la gestion de la sécurité et des crises | 3.3.2<br>Nombre d'institutions disposant de systèmes numériques actifs d'orientation ou de plainte ou de retour d'informations (par type/secteur)<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 2 | | |
| | Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat | 3.3.3<br>Nombre de personnes utilisant un mécanisme de plainte numérisé pour signaler des violations des droits de l'homme (par sexe, âge, personnes handicapées, réfugiés)<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 2 000 | | |
| | | 3.3.4<br>Nombre de personnes utilisant des systèmes d'orientation numérisés permettant d'envoyer un retour d'informations sur l'accès aux services et leur qualité. | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | *Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 25 000 | | |
| | Cabinet du Premier Ministre<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Cabinet du Premier Ministre | **Produit 3.4. Réduction des obstacles législatifs et structurels afin de promouvoir la participation des populations à la prise de décisions** | | |
| | Parlement<br>Fréquence de la collecte : Annuelle<br>Entité responsable : Parlement | 3.4.1<br>Nombre de personnes consultées pour alimenter le processus de réforme (par secteur/méthodologie/lieu)<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 3 000 | | |
| | | 3.4.2<br>Nombre de lois et de réglementations favorables aux pauvres et participatives rédigées.<br>*Niveau de référence* : 3<br>*Niveau cible* : 6 | | |